

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN

Séance du jeudi 7 septembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi sept septembre à vingt-heure et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan sous la présidence de Monsieur Giroto François, Maire.

Présents : ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, CLOAREC Mickael, GEFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, LEROUX Joël, LINTANFF Francis, MARSAULT Pierre, MELL Yvan-Pierre, MERRANT Patricia, PICHON Nathalie.

Absents :

Procurations : MEUNIER Jean donne procuration à LEROUX Joël, QUINIO Alain donne procuration à MARSAULT Pierre.

Afférents au conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice

Présents : 13 votants et 2 procurations

Date de convocation : 31 août 2023

Secrétaire de séance : ADAM Philippe

Le Quorum étant atteint, Monsieur Le maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du conseil municipal du 22 juin 2023.
- Demande de subvention à la CAF pour la Maison d'assistants maternels.
- Demande de subvention formation PSC1.
- Décisions modificatives au budget.
- Cession délaissé de voirie Trudujou.
- SIMIF : mise à jour de la liste des communes
- Motion EHPAD en résistance.
- Questions diverses.

Aucune remarque - Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 a été adopté à l'unanimité.

1) Construction d'une Maison d'Assistants Maternels : Demande de Subvention à la CAF dans le cadre du plan d'investissement pour l'accueil des jeunes enfants (PIAJE)

Une réunion a eu lieu en mairie de Plouégat-Moysan le vendredi 25 novembre 2022, en présence de la Présidente du Conseil d'administration de la CAF du Finistère qui a évoqué la possibilité, pour la commune, d'obtenir un subventionnement dans la mesure où la MAM pourrait proposer de l'accueil périscolaire en complément des activités habituelles de ce type de structure. Les pistes de réflexion concernaient, en particulier, l'accueil périscolaire des enfants au-delà de 6 ans ainsi que l'accueil des enfants en situation de handicap.

Cette nouvelle capacité d'accueil, atypique dans le fonctionnement classique d'une MAM permettrait d'être une des premières structures du département à proposer cette offre.

Un dossier de demande de subvention « équipements de la petite enfance » peut être déposé par dérogation.

Les travaux sont subventionnables dans le cadre du PIAJE : Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN

Séance du jeudi 7 septembre 2023 à 20 h 30

Selon les dépenses d'investissement éligibles et les critères retenus, le montant de l'aide pourra être de 193 600€ (ou 182 400€ sans la majoration développement durable).

- socle de base : 7400€ x 16 places = 118 400€
- majoration "gros oeuvre" (travaux hors d'eau, hors d'air) supérieur à 30% du coût des travaux = 1000€ x 16 places = 16 000€
- majoration "développement durable" (labellisation reconnue Hqe, BBc...) = 700€ x 16 places = 11 200€
- majoration "rattrapage territorial" lié au taux de couverture d'accueil du jeune enfant-données 2020 (65,4% sur Plouégat Moysan supérieur au taux national de 58,8%) = 0€
- majoration "potentiel financier par habitant" (645 € pour Plouégat Moysan) = 3000€ x 16 places = 48 000€

Vote : Approuvé à l'unanimité.

2) Demande de subvention formation PSC1

Un élève du collège de Plestin Les Grèves, habitant Plouégat Moysan a bénéficié d'une formation PSC1 d'un montant de 56 € et sollicite une subvention de 17.5 € pour alléger le coût de financement.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

3) Décision modificative n°1 budget ASPL

Des ajustements budgétaires sont nécessaires pour régulariser des dépenses.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

4) Cession délaissé de voirie Trudujou

Déclassement du délaissé de voirie qui borde la propriété de Mr Le Goff André située à Trudujou.

La conservation de ce délaissé, dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt. Le cabinet QUARTA a procédé aux opérations de régularisation.

Prix de vente du délaissé : 0.55 € le m², les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 7 septembre 2023 à 20 h 30

5) SIMIF : mise à jour liste des communes

Pour faire suite à une demande la Préfecture du Finistère, il convient de mettre à jour la liste des communes membres du Syndicat.

La liste qui fait foi à ce jour est celle de 2019.

Cependant, depuis cette date :

- 9 communes ont demandé leur adhésion au syndicat :
 - Bohars par délibération du 18 mai 2021
 - Cléden Cap Sizun par délibération du 11 septembre 2020
 - Cléden Poher par délibération du 3 mars 2020
 - Primelin par délibération du 31 octobre 2020
 - Plogastel Saint Germain par délibération du 18 juin 2019
 - Plogoff par délibération du 8 septembre 2021
 - Roudouallec par délibération du 19 mars 2021
 - Saint Evarzec par délibération du 30 septembre 2021
 - Saint Hernin par délibération du 15 septembre 2020

- 3 communes ont sollicité leur retrait du syndicat :
 - Guissény par délibération du 23 janvier 2020
 - Plounéour Brignogan Plages par délibération du 12 décembre 2019
 - Tréflaouénan par délibération du 8 octobre 2020

Pour acter définitivement cette mise à jour, les adhérents doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la délibération du SIMIF à la majorité qualifiée soit : des deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ; ou de la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population. A défaut de cet accord à la majorité qualifiée, la modification de la liste des membres sera rejetée. En complément, le Simif se réunira de nouveau dans la première quinzaine d'octobre pour délibérer sur la dissolution du syndicat.


PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 7 septembre 2023 à 20 h 30

Avis du Conseil Municipal : favorable

6) Motion EHPAD publics en résistance

Avis du Conseil Municipal : favorable

Le Maire,
François GIROTTO.



Le Secrétaire de séance,
Philippe ADAM.

